



sommaire

Page 1

Sommaire
Éditorial

Pages 2

Evènement : journée BPCO

Page 3

Support documentaire : le règlement intérieur

Pages 3 et 4

Support documentaire : le plan de sécurisation de l'établissement
Infos CGOS

Pages 4 et 5

Infos CGOS

Page 6

Festivités de fin d'année
Hygiène

Page 7

Hygiène (suite)
Le projet d'établissement

Page 8

Le projet d'établissement (suite)
Le nouvel organigramme
Carnet

Je vous présente de nouveau tous mes vœux pour cette année nouvelle, qu'elle puisse vous apporter à vous et à tous ceux que vous aimez : joie, bonheur, beaucoup de petits plaisirs au quotidien, prospérité, santé et réussite dans vos projets aussi bien personnels que professionnels.

Pour ce premier numéro de l'année, je souhaite partager avec vous notre feuille de route 2018.

Comment s'annonce l'année 2018 ?

Il s'agit tout simplement de poursuivre et de mener à terme les projets engagés :

- **L'ouverture de la Résidence Somania en fin d'année** : Ce qui augure un gros travail de préparation. Il sera coordonné par Monsieur Abourizk. La démarche est lancée avec mise en place d'un copil et des groupes de travail sur les projets de vie et de soins des différentes unités, les organisations de travail, la constitution des équipes, le tableau des effectifs, le budget, la communication, la préparation des nouvelles admissions, des déménagements... Un gros investissement de tous sur cet objectif sera nécessaire et je ne doute pas de votre capacité à vous mobiliser
- **La formalisation de notre projet d'établissement 2018 -2022 et en parallèle l'élaboration du Schéma directeur** de telle sorte à interroger le parc immobilier du CH de Somain, notamment le V120 avec l'ouverture de la résidence Somania (quelle restructuration et quelle utilisation des locaux libérés ?)
- **La mise en œuvre du projet médical partagé** et du projet de soins partagé du GHT avec la mise en place d'équipes territoriales.
- **En 2018, nous voyons également l'arrivée de nouvelles consultations avancées**, la consultation douleur avec le Docteur David et une nouvelle consultation de gynécologie Obstétrique avec le Docteur Ihou. Des consultations de chirurgie vasculaire avec le Docteur Puschila et viscérale avec le Docteur Sorsy sont en réflexion. Mais surtout, nous espérons voir arriver un endocrinologue, diabétologue et un rhumatologue
- L'année 2018, doit également être l'année de recrutements médicaux et **l'installation d'une CME pérenne** indispensable, nécessaire, vital pour l'avenir de notre établissement et de ses projets

évènement

JOURNEE mondiale BPCO



Ce mardi 14 novembre 2017, dans le cadre de la journée mondiale de la BPCO, le Centre Hospitalier de Somain organisait pour la deuxième année consécutive

une journée d'information et de dépistage autour de cette pathologie.

Plusieurs ateliers étaient proposés : information sur la BPCO, présentation de la réhabilitation respiratoire, dépistage et test de souffle, informations tabac et test d'intoxication au monoxyde de carbone, renseignements autour de la diététique, présence de partenaires (Orkyn, Aéris, MNH, ANFIR et Plateforme santé douaisis). Les visiteurs avaient même la possibilité de se mettre en selle sur des vélos d'appartement afin de mieux saisir les principes du réentraînement à l'effort.

Cette journée a permis de réunir plus d'une centaine de visiteurs qui ont pu échanger avec les nombreux professionnels de santé autour de cette pathologie.

Un « Challenge Vélo » a vu la participation de 25 personnes réalisant un total de presque 200 kilomètres sur la journée.



LES CHIFFRES DE LA JOURNEE

68 membres du personnel
45 patients externes
12 membres de l'équipe de réhabilitation

A ce jour **18** personnes sont inscrites sur la liste d'attente afin de réaliser un stage de réhabilitation respiratoire

support documentaire

le nouveau REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT INTERIEUR
2018



Un règlement intérieur pour quoi faire ?

Le règlement intérieur définit les éléments essentiels de la vie institutionnelle, l'organisation administrative et médicale de l'hôpital, en précise les règles applicables tant aux patients qu'aux personnels. Pour favoriser sa diffusion, notre règlement intérieur est également consultable sur notre site internet.

Son actualisation en fait un document de référence pour les professionnels de santé, tout autant qu'il éclaire l'utilisateur dans sa découverte de l'hôpital et le guide tout au long de son parcours de soins.

Les dispositions relatives à la nouvelle gouvernance hospitalière issues de la loi HPST (loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires), ont induit l'obligation pour les hôpitaux d'actualiser leur règlement intérieur, notamment s'agissant de la gouvernance de l'établissement.

L'obligation d'élaborer le règlement intérieur découle, d'une part de l'article L. 1112-3 du CSP et, d'autre part, des dispositions du Code de la santé publique relatives à la composition de la commission médicale et de la commission des soins et à la désignation de leurs membres.

Le règlement intérieur du Centre Hospitalier de Somain se décline en 11 chapitres. Ce document, présent dans chaque unité de soins, se veut être un document évolutif, c'est pourquoi chacun d'entre nous peut être amené à le faire vivre.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture

support documentaire

le plan de sécurisation de L'ETABLISSEMENT

« Un document nouveau et obligatoire pour tous les Etablissements de santé depuis l'instruction du 4 novembre 2016 relative aux mesures de sécurisation »

Les établissements de santé sont par nature des espaces ouverts au public. Ils accueillent en permanence des patients et leurs proches.

Ils sont à ce titre un reflet de la société et sont confrontés à toutes les formes de violence que connaît notre population.

Aujourd'hui, le contexte de menace terroriste et les récents attentats imposent aux établissements de santé de se doter d'un plan de sécurisation (PSE) intégrant la menace terroriste.

Le P.S.E de notre établissement définit donc la politique et l'organisation globale pour sécuriser l'établissement.

Le plan de sécurisation
de l'établissement



support documentaire

LE PLAN DE SÉCURISATION de l'établissement (suite)

De ce plan découle entre autres deux actions :

La première a consisté au remplacement du système de vidéo-surveillance existant mais devenu obsolète

La seconde consiste à sécuriser les points névralgiques présents en grande partie dans les sous-sols de notre établissement.

Pour ce faire, et en concertation avec l'ensemble des acteurs constituant les instances de l'établissement, il a été décidé l'installation d'un système de vidéo-surveillance dans les sous-sols des 3 bâtiments principaux.

Ce dispositif a par ailleurs été validé à l'unanimité lors de chaque instance.



Infos CGOS

Janvier 2018

CGOS – REGLES 2018 DES PRESTATIONS

MONTANTS DES PRESTATIONS NATIONALES :

- ◆ Naissance – adoption : **159 €**
- ◆ Décès : **166 €** (correspond à 5 % du montant plafond mensuel de la sécurité sociale 2018)
- ◆ Départ à la retraite : **48 €** par année de service
- ◆ Congé de présence parentale : **20 €** (par jour d'absence donnant lieu au paiement de l'AJPP)
- ◆ Congé de solidarité familiale : **20 €** (par jour d'absence)
- ◆ Etudes-éducation-formation : montant arrêté par le Conseil d'Administration du 14/06/2018.

PRESTATION MALADIE :

- ◆ Reconduction des modalités 2017
- ◆ Réintroduction du jour de carence

PRESTATION AIDE A LA DEMARCHE D'ADOPTION :

- ◆ Suppression de la prestation à compter du 01/01/2018

PRESTATION ETUDES EDUCATION FORMATION :

- ◆ Suppression de la règle du non versement de la prestation quand le montant calculé est inférieur à 50 € par enfant.
- ◆ Remplacement de la règle du non versement quand le montant calculé est inférieur à **50 € par dossier**.

Infos CGOS

Janvier 2018 (suite)

CESU :

- ◆ Reconduction des modalités 2017

CHEQUES CULTURE :

- ◆ Pour l'année 2018, les instances régionales du CGOS NORD-PAS-DE-CALAIS ont décidé d'augmenter le montant du carnet chèque culture.
- ◆ Valeur à recevoir par l'agent : **120 € (participation CGOS : 60 €/participation agent : 60 €)**.

NOEL DES ENFANTS :

- ◆ Pour l'année 2018, la prestation sera servie aux enfants âgés de 1 à 11 ans soit une année supplémentaire par rapport à 2017.

Saisissez votre dossier CGOS 2018 depuis votre Espace Agent.



cgos info

Plus besoin d'aller à la Poste, plus de risque de perte du courrier, pas de frais d'affranchissement... La transmission des informations est immédiate et permet un traitement de votre dossier plus rapidement. Lors de la saisie de votre dossier, vous serez guidé à chaque étape par des informations en ligne. Selon votre situation, des justificatifs vous seront demandés en fin de saisie. Une aide en ligne pour scanner vos documents à partir de votre Smartphone ou tablette sera disponible.

N'attendez pas pour vous connecter sur votre Espace Agent :

Si vous n'avez pas de numéro CGOS ou si vous l'avez perdu, demandez-le en ligne en cliquant sur « Demande de n° CGOS ». Vous le recevrez par e-mail.

Si vous n'avez pas de mot de passe, demandez-le en ligne en cliquant sur « 1^{ère} connexion ». Vous recevrez immédiatement par e-mail un mot de passe provisoire que vous devrez personnaliser. Vous pourrez alors saisir votre dossier en ligne.

Pourquoi constituer chaque année un dossier CGOS ? :

Constituer un dossier CGOS chaque année est indispensable pour ouvrir vos droits aux prestations et actions pour vous et les membres de votre famille. Vous pouvez constituer votre dossier tout au long de l'année.

Attention : si vous demandez les prestations Études-éducation-formation pour vos enfants à charge fiscale, transmettez-le au plus tard le 30 avril 2018.

Votre correspondante
CGOS,

Laetitia WATTELET

Tél. : 03.27.93.09.05



l.wattelet@ch-somain.fr

animations

FESTIVITÉS de fin d'année

Festivités de fin d'année de l'EHPAD et de l'USLD

Au mois de novembre, comme chaque année, les résidents de l'EHPAD et de l'USLD du Centre Hospitalier de SOMAIN ont apprécié le beaujolais nouveau.

Réunis pour cet événement le vendredi 28 novembre en salle à manger du moyen séjour 18, les résidents ont participé à la dégustation de fromages régionaux, charcuterie et ont évidemment savouré le beaujolais nouveau.

Un goûter à l'occasion de Saint Nicolas au sein des services, animé par les animateurs et la chorale Chant Emoi a introduit les festivités de Noël de nos résidents.

Ce fut un moment convivial partagé avec les proches des résidents.

Le repas de Noël en salle du conseil de surveillance organisé par Madame Valérie BECART, animatrice de l'EHPAD et de l'USLD en collaboration avec des soignants et Monsieur CORDONNIER a été très apprécié des résidents.

La décoration de la salle, la mise en place des tables, le repas, l'intervention d'un accordéoniste, la joie des résidents, la présence de leurs proches ont rendu cette journée très agréable et festive. Ce moment de partage entre résidents, familles et professionnels a été l'essentiel de cette journée. Nous avons même eu le privilège d'apprécier les talents de chanteurs et de danseurs de certains professionnels de la pharmacie et de soignants du 3^{ème} étage. Le sourire des résidents était au rendez-vous.

La messe de Noël proposée par l'Aumônerie a conclu les festivités de fin d'année et la célébration de Noël. Nos résidents étaient ravis.

La Direction et l'encadrement remercient l'investissement de l'ensemble des professionnels.



hygiène

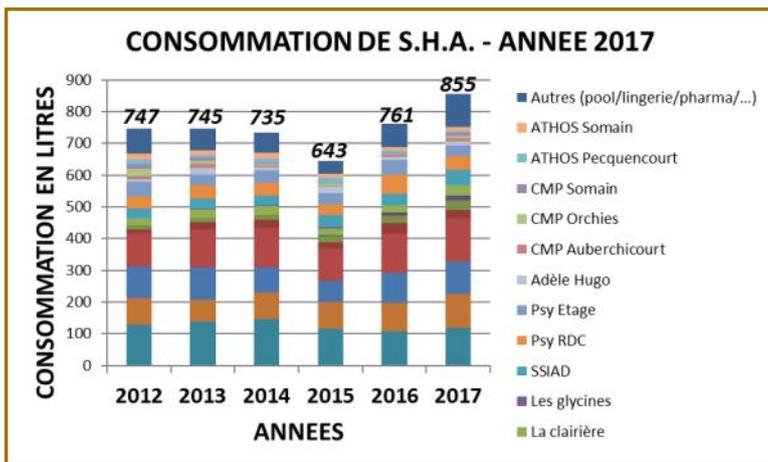
quelques CHIFFRES

L'hygiène des Mains au Centre Hospitalier de Somain Bilan de la consommation de SHA pour l'année 2017

Par définition, nous transportons des millions de microbes sur nos mains. Certains sont inoffensifs, mais beaucoup sont dangereux pour les patients que nous soignons.

Si les mains des soignants ne sont pas désinfectées, des microbes pathogènes peuvent être transmis.

Par conséquent, une hygiène stricte des mains est un moyen très efficace et peu coûteux de lutter contre les infections. Et, en évitant les infections, l'utilisation d'antibiotiques est moins souvent nécessaire. L'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique contribue donc à la lutte contre la résistance aux antibiotiques.



Comme le montre l'histogramme ci-contre, la consommation de Solution Hydro Alcoolique au sein de notre établissement a augmenté :

+ **118 litres** entre 2015 et 2016,
+ **94 litres** entre 2016 et 2017.

Nous sommes sur la bonne voie et il faut continuer nos efforts !!

La Haute Autorité de Santé (H.A.S.), via le calcul de l'indicateur ICSHA.3 donne des objectifs de consommation de SHA. Cet indicateur est basé sur un nombre minimum de frictions par jour et par patient.

Voici le nombre minimum de frictions par jour et par patient fixé par la H.A.S. pour chaque activité :

Médecine :	10 frictions/jour/patient	SSIAD :	6 frictions/jour/patient
SSR :	8 frictions/jour/patient	Psychiatrie :	4 frictions/jour/patient
S.L.D. :	7 frictions/jour/patient	HDJ de Psychiatrie :	2 frictions/jour/patient

« Afin de mieux comprendre, prenons l'exemple du MS40 – meilleur consommateur de notre C.H. :

En 2017, 11884 journées d'hospitalisations sont enregistrées, 8 frictions doivent être effectuées par jour et par patient, soit **95072 frictions** (11884x8). Converti en litres : **285 litres** (95072x0.003) pour rappel, une friction = 3mL.

L'objectif personnalisé du MS40 pour l'année 2017 est donc de **285 litres de S.H.A.** Or le MS40 n'a consommé que 135 litres de S.H.A. »

Comme chaque année, la Journée Mondiale d'Hygiène des Mains a lieu début mai. Dans notre établissement, des actions seront organisées le lundi 14 mai 2018. Plus de renseignements dans le prochain Petit Brachelet

projet

LE nouveau projet d'ETABLISSEMENT

Projet d'établissement 2017-2022

Le projet d'établissement 2012-2016 est arrivé à son terme. La réflexion autour de l'écriture du projet d'établissement 2017-2022 vient donc de démarrer avec notamment la déclinaison de la méthodologie.

La méthodologie se décompose en 4 étapes : la constitution du comité de pilotage, La mise en place des groupes de travail, la rédaction du projet et pour terminer la validation du projet.

L'écriture de ce projet d'établissement se basera sur l'état des lieux du projet d'établissement précédent, sur le projet médical partagé et le projet de soins partagé du GHT, sur le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (C.P.O.M) conclu en 2017 avec l'ARS (améliorer la qualité et la sécurité des soins, faire vivre le projet médical commun avec le CH de Douai, poursuivre la prise en charge dans le cadre de la lutte contre les addictions, développer et structurer la prise en charge des personnes âgées en amont et en aval avec le renforcement des structures SSIAD et EHPAD, structurer l'offre de soins du secteur de psychiatrie dans le cadre du projet médical commun avec le CH de Douai, structurer l'organisation de la prise en charge en médecine et pour finir renforcer la prise en charge des pathologies pulmonaires et organiser la filière pneumologie) et sur le plan régional de santé qui va être diffusé prochainement.



projet

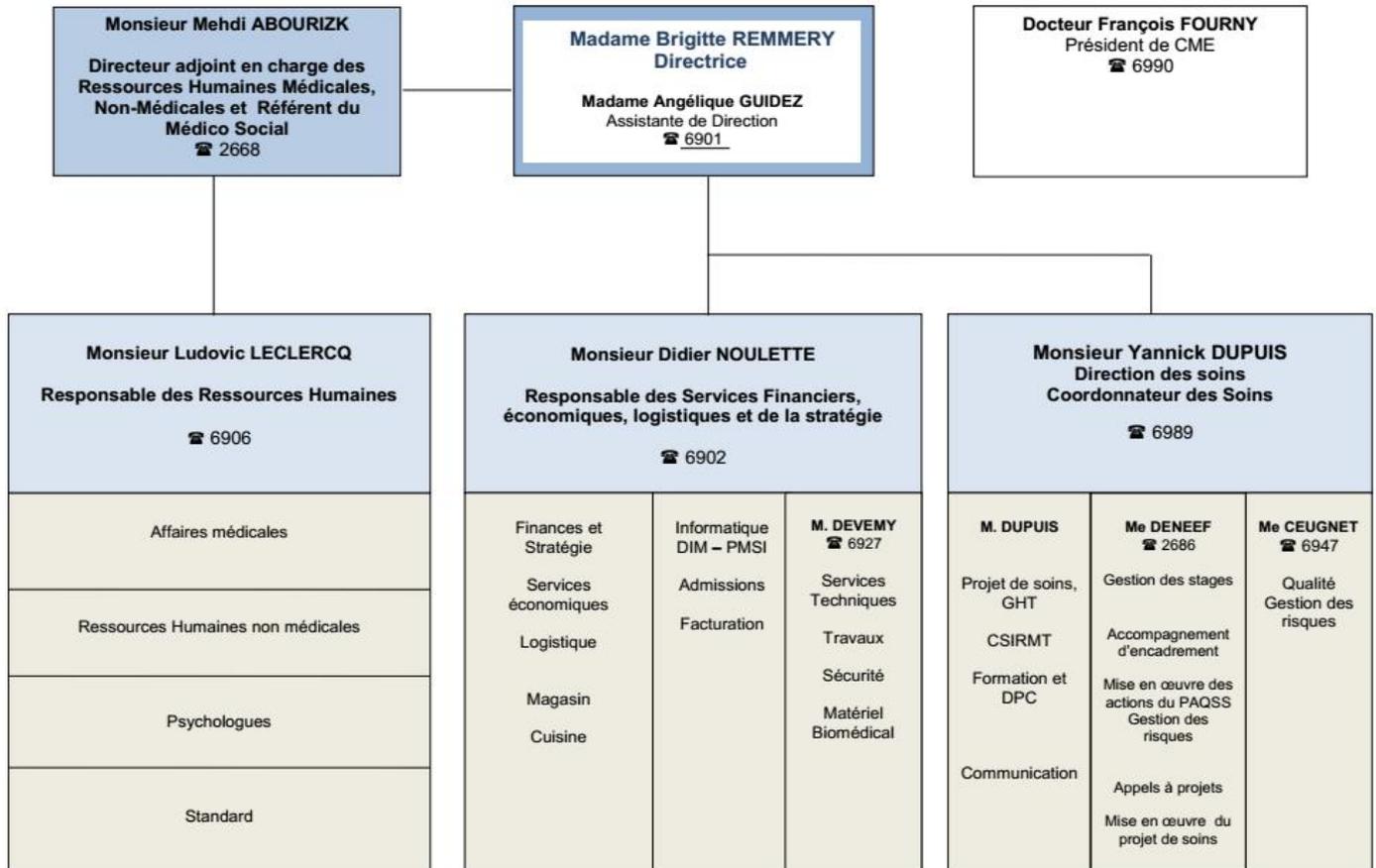
LE nouveau projet d'ETABLISSEMENT (suite)

La rédaction de ce projet d'établissement, document important pour notre établissement sera le fruit d'une réflexion et d'un travail pluriprofessionnel. La première étape de ce travail étant l'état des lieux du précédent projet (travail en cours).

Très prochainement, des groupes de travail vont être organisés dès validation des axes par la communauté médicale.

organisation

LE NOUVEL organigramme du CH. SOMAIN



le carnet

FELICITATIONS AUX PARENTS DE : Katheline WILCZEK

BIENVENUE A : Chloé THELIER (Contrat civique) - Aurélien LEFEBVRE (IDE) - Medhi ABOURIZK (Directeur adj.)

NOS FELICITATIONS A : Muriel BARDI pour l'obtention du diplôme d'AS

MISE À L'HONNEUR DES MÉDAILLÉS : Evelyne SIMON - Agnès LESNE - Patricia PAVOT - Dominique LE MAOUT - Patricia OSZUSTOWICZ

Le Petit Brachelet n° 57 : Bulletin d'information du Centre Hospitalier de SOMAIN

Directeur de la publication : Brigitte Remmery - Comité de rédaction du CH de Somain

Ont participé à ce numéro Mme Remmery, Mme Deneef, Mlle Gossart, Mme Cogez, Mme Wattelet, Mme Ceugnet, l'équipe réhabilitation respiratoire, M. Bartoszek, M. Venant et M. Dupuis

Service Communication IPNS en 450 ex janvier 2018